



APPEL D'OFFRES PUBLIC

INSTALLATION D'UN REFROIDISSEUR ET DES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFERIE PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA

Description des travaux :

La Ville de Saint-Raymond requiert des soumissions par voie d'appel d'offres public en vue de l'installation d'un refroidisseur et des équipements de chaufferie dans le cadre du projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna.

Documents d'appel d'offres :

Disponibles sur SÉAO à compter du 6 juin 2017.

<http://www.seao.ca> ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Responsable de l'information

aux soumissionnaires :

M. Daniel Boucher, surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets - 418 337-2202, poste 125.

Dépôt des soumissions :

Avant 11 h, le jeudi 22 juin 2017. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour à la même heure, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Des exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Les contrats sont assujettis à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'un ou l'autre des appels d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 30 mai 2017.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le **lundi 26 juin 2017**, à 18 h 30, à la salle des conférences à l'hôtel de Ville, situé au 375, rue Saint-Joseph, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 5793, chemin du Lac-Sept-Îles (lot 5 749 798 du cadastre du Québec) dans le secteur de l'hydrobase.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser que l'agrandissement projeté puisse être localisé à une distance de l'ordre de 2,0 mètres de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 4,0 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone RR-3 de la *Grille des spécifications : feuillet des normes du Règlement de zonage 583-15* et à une distance de l'ordre de 15,1 mètres de la rive plutôt qu'à 20,0 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à l'article 24.1.11.2 du règlement précité.

Cette demande de dérogation est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance extraordinaire du **26 juin 2017** à 18 h 30 à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 31 mai 2017.

La greffière,
Chantal Plamondon, OMA

AVIS PUBLIC – 2^E AVIS

Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales

Le présent avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Raymond, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique à la salle du conseil municipal au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond, le **mercredi 21 juin 2017, à 10 h**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, s'il y a lieu, y compris les intérêts et les frais en plus des frais encourus subséquemment, et ce, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Tous les lots ci-après énumérés font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Propriétaire inscrit au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot(s) ¹	Taxes dues municipales et scolaires (capital et intérêts au 21 juin 2017)*
1. 9191-7484 Québec inc. Rue Plamondon Saint-Raymond (Qc)	<ul style="list-style-type: none">• Matricule 0394-38-9138• Lot 4 936 957 Terrain vacant	1 807,47 \$
2. M. Jessy Boily Rue des Frênes Saint-Raymond	<ul style="list-style-type: none">• Matricule 0592-38-8514• Lot 3 122 030 Terrain vacant	1 043,22 \$
3. M. Mario Labrecque Chemin du Lac-Plamondon Saint-Raymond (Qc)	<ul style="list-style-type: none">• Matricule 9989-90-2791• Lots 3 120 502 et 3 120 504 Terrain vacant	516,00 \$
4. M. René Côté M. Mario Côté Rue Pépin Saint-Raymond (Qc)	<ul style="list-style-type: none">• Matricule 0690-84-7016• Lot 3 121 520 Terrain vacant	935,26 \$
5. M. Daniel Pelletier Mme Linda Lachance 136, rue Gosselin Saint-Raymond (Qc)	<ul style="list-style-type: none">• Matricule 0791-42-0551• Lot 3 121 129 Terrain vacant	557,78 \$
6. M. Sylvain Genest 1500, rang Saint-Mathias Saint-Raymond (Qc)	<ul style="list-style-type: none">• Matricule 1309-78-2504• Lots 4 491 826 et 4 491 831 Terrain et bâtiment résidentiel	2 476,43 \$

*Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTE

1. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable de 9 h à 10 h, à la date et à l'endroit indiqués pour la vente et remplir les conditions pour enchérir.

Conditions à respecter pour enchérir :

- Déclarer devant la personne faisant la vente, son nom, son prénom, son occupation et son lieu de résidence.
- Présenter une pièce d'identité parmi les suivantes :
 - ✓ Permis de conduire
 - ✓ Carte d'assurance maladie
 - ✓ Passeport

- Toute personne désirant enchérir pour une autre personne doit présenter une copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir :
 - ✓ à titre de représentant d'une personne physique : sa procuration ou son mandat
 - ✓ à titre de représentant d'une personne morale : copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir (résolution, mandat, procuration et autres).
- 2. L'adjudicataire doit payer **immédiatement** le prix de son adjudication. Ce paiement total doit être fait au comptant, par chèque certifié, par traite bancaire ou par mandat-poste fait à l'ordre de la Ville de Saint-Raymond.
À défaut d'un paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente
- 3. L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjudgé et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit.
- 4. La taxe fédérale sur les produits et les services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes. L'adjudicataire qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.
- 5. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Service du greffe au 418 337-2202 ou consulter le site Internet à l'adresse <http://villesaintraymond.com/ville/services-municipaux/greffe-et-cour-municipale/vente-dimmeubles-pour-defaut-de-paiement-des-taxes/>.

Donné à Saint-Raymond, le 1^{er} juin 2017, conformément à la résolution numéro 17-05-163 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond le 8 mai 2017.

La greffière,
Chantal Plamondon, OMA